

**L'Afeas prend position POUR :**  
**Charte de la laïcité, système de santé public, soins palliatifs accessibles.**

**St-Hyacinthe, samedi 21 août 2010** – Au cours du 44<sup>e</sup> congrès provincial Afeas, les 450 congressistes, après avoir dénoncé vivement l'entêtement du Gouvernement canadien à éliminer l'obligation de compléter un formulaire long lors du recensement, ainsi que ses gestes qui affaiblissent l'efficacité du Registre des armes à feu, ont pris position sur la laïcité, le système de santé, les soins palliatifs, le supplément de revenu garanti et l'accessibilité universelle dans l'habitation.

Concernant la **laïcité**, l'Afeas demande une Charte afin d'y enchâsser les valeurs fondamentales au Québec et de définir les obligations de l'État, comme des citoyennes et des citoyens. Pour l'Afeas, cette demande va bien au-delà du projet de loi 94, - *Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements*, actuellement à l'étude en commission parlementaire et à laquelle l'Afeas a participé au printemps dernier.

Sur le **système de santé**, l'Afeas demande d'en protéger l'avenir, en assurant l'universalité et la qualité des services et des soins. La très grande majorité des ressources humaines et financières doit y être consacrée, limitant de ce fait le développement des cliniques privées. De plus, l'Afeas demande d'ajouter des postes à temps plein d'infirmières et d'infirmiers et, surtout, d'améliorer leurs conditions de travail pour éviter le drainage des professionnels vers les agences privées. Finalement, l'Afeas demande des États généraux sur la santé dans les plus brefs délais pour définir ensemble les paramètres de nos services dans l'avenir.

En plus de réclamer, la décriminalisation de l'acte médical demandé par une patiente ou un patient en fin de vie pour mourir dans la dignité, l'Afeas recommande d'assurer le développement et l'accessibilité aux **soins palliatifs** afin que toute personne qui choisit d'y avoir recours, puisse y avoir accès dans son milieu.

**Une nouvelle présidente provinciale**

Les déléguées du 44<sup>e</sup> congrès Afeas ont élu madame Céline Duval, à titre de présidente provinciale. Madame Duval vit et s'implique dans la région Richelieu-Yamaska depuis de nombreuses années, y a élevé sa famille et poursuit sa carrière d'enseignante. Membre de l'Afeas depuis 1976, elle a gravi les échelons du palier local au provincial. S'adressant aux congressistes, madame Duval a dit : « L'Afeas a toujours une place importante dans le mouvement féministe. Le travail de ses membres a permis aux femmes québécoises et canadiennes de faire de nombreuses avancées depuis sa fondation en 1966. Cependant, aujourd'hui, nous devons rester très vigilantes car certains acquis sont menacés. Les membres de l'Afeas profiteront de la Marche mondiale des femmes 2010 pour y réitérer leurs revendications. »

**A propos de l'Afeas**

Fondée en 1966, l'Afeas regroupe 12 000 Québécoises intéressées à la promotion des femmes et à l'amélioration de leurs conditions de vie dans la société. [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca).

**Source : Afeas**

**Pour plus de détails ou pour une entrevue :**

Hélène Cornellier, consultante - Communication

Cellulaire : 514.791.9023 – [helene.cornellier@sympatico.ca](mailto:helene.cornellier@sympatico.ca)

Pour notes biographiques et photo de la nouvelle présidente : [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca)

Pour le communiqué émis le 20 août 2010 interpellant le Premier ministre canadien : [www.afeas.qc.ca](http://www.afeas.qc.ca)